

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 29

DATE DE L’AFFICHAGE de la liste des délibérations : 23 décembre 2024

OBJET :

CM2024_118 - Cimetière – Tarifs des concessions et taxes funéraires à compter du 1^{er} janvier 2025

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s’est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d’après convocation faite le treize décembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS :

Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean DAUDENS / Jean-Marc BABIN / Céline RENOULEAU / André FRANCHI / Véronique BETIZEAU / Elisa RATISKOL / Jean-François DANIEL / Rodolphe PETIT / Pascale JUAN / Caroline DUBOIS / Véronique TOURNEUR / Marie-Madeleine ROUIL / Jean-Christophe DORIDOT / Frédéric BOTTON / Nathalie AFONSO CORREIA / Nathalie NICOLE / Sandrine LAPEYRADE TISON / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François MOREL / Gabriel DITGEN / Michel JOLY / Jean-Christophe DELHAYE / Bernard GEOFFROY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Mariette ADOLPHE représentée par E. RATISKOL
- Alain MAGEAUD représenté par G. DITGEN
- Christophe HERNANDEZ représenté par JM. BABIN
- Jean-Claude NEVEU représenté par M. JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l’élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l’unanimité, pour remplir cette fonction qu’elle accepte.

CIMETIERE
TARIFS DES CONCESSIONS ET REDEVANCES A COMPTER DU
1^{ER} JANVIER 2025

Madame RATISKOL, Adjointe, propose à l'assemblée de modifier le prix des concessions et redevances à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le prix des concessions et redevances, à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

	Pour mémoire TARIFS au 01/01/2024 €	TARIFS au 01/01/2025 € ≈ 5 %
<u>CONCESSIONS</u>		
- Concession trentenaire, le m ²	105,00	110,00
- Concession cinquantenaire, le m ²	157,00	165,00
- Concession columbarium, la case		
. 5 ans (renouvelable pour 15 ans)	262,00	275,00
. 15 ans	514,00	540,00
- Emplacements cinéraires :		
. 15 ans	115,00	121,00
. 30 ans	231,00	243,00
- Emplacements cinéraires + cavurnes municipales :		
. 15 ans	630,00	661,00
. 30 ans	819,00	860,00
<u>Au titre de l'occupation du domaine public :</u> Tarif par mois non fractionnable		
. REDEVANCES DANS LE DEPOSITOIRE		
- pendant les trois premiers mois :	21,00	22,00
- au delà des trois premiers mois :	73,00	76,00
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>		
- Fourniture et pose d'une plaque sur la colonne du souvenir	66,00	69,00

Pour : 29

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré le 19 décembre 2024

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211704218 - 20241219-CM2024_118-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 23/12/2024 - Publié le 23/12/2024